

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. BONGAIN Cédric représenté par M. BOURGES Jean Marc
Mme GINDRE Dorine représentée par Mme LAIBE Martine
Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Président de séance : M. PUSSET Bernard.

Secrétaires de séance : M. CECINAS Quentin

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CM du 28 octobre 2024
- Convention SPA
- Règlement d'utilisation des salles polyvalentes
- Eclairage public
- Rénovation du pont rouge
- Remplacement secrétaire de mairie
- Enfouissement des réseaux
- Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2024

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2024.

II. Convention SPA

M. le Maire rappelle la réglementation. La commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation. Lorsque la commune ne l'exerce pas en régie, la commune peut confier le service public de la fourrière à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge. La commune a une convention avec la SPA de Dole. Cette convention arrivant à son terme, nous devons signer une nouvelle convention. Les services assurés par la SPA seront facturés 1.2001 par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTTE** la convention avec la SPA.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

III. Règlement d'utilisation des salles polyvalentes

M. le Maire rappelle que le règlement d'utilisation des salles polyvalentes a été remis à jour et doit être voté par l'assemblée. Mmes JACQUOT Tania et RACLOT Virginie commentent les mises à jour. Nous devons réapprovisionner la vaisselle manquante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la mise à jour du règlement d'utilisation des salles polyvalentes
- **ACCEPTE** le renouvellement de la vaisselle manquante
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

IV. Eclairage public

M. le Maire rappelle que l'éclairage public a été changé entre les années 2014 et 2019. Malheureusement, le matériel vieilli mal et nous changeons de plus en plus de lampes

Nous avons demandé un devis à la société qui gère l'éclairage public. Il s'agit de la société RAICHON qui travaille aussi pour le SIDEC. Le devis est 42 139.40 € HT. Nous allons consulter le SIDEC pour connaître les aides auxquelles l'on peut prétendre. Nous déposerons un dossier de demande de subvention.

L'assemblée propose de changer les luminaires hors service par des luminaires leds.

Nous avons rencontré la société CANDEO qui avec le CEE nous offre le matériel et facture la pose soit 14 517.17 €HT. C'est très alléchant. Le commercial nous a donné des noms de communes avec lesquelles ils ont travaillé, malheureusement ces communes ne les connaissent pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de changer les luminaires hors service par des luminaires leds et de programmer le solde des travaux au budget 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

V. Rénovation pont rouge

M. le Maire rappelle l'historique des études sur le pont rouge. SOCNA avait fait une étude en 2017 pour connaître l'état du pont. A la suite de cette étude, APOGEE Structures a fait une étude sur la structure du pont et le coût des travaux à réaliser.

Le 14 novembre, nous avons eu une présentation du dossier avec APOGEE Structures en présence de la DDT.

Nous avons un courrier de la CPEPESC FC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et Chiroptères de Franche-Comté) Avant tout travaux, nous devons faire une étude sur les chauves-souris.

Nous déposerons un dossier de demande de subvention DETR et département

L'estimation des travaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage pour une limitation à 30 tonnes, s'élève à :

- Montant HT :	295.160.60 €
- Montant TTC	354 192.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de lancer le projet de réfection du pont rouge à 30 tonnes.

- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tout document s'y rattachant

VI. Remplacement secrétaire de mairie

M. le Maire rappelle que la secrétaire de mairie est absente depuis le 25 avril et son arrêt est prolongé pour l'instant jusqu'au 24 novembre. Sur notre proposition, elle a demandé un congé longue maladie. Elle doit passer devant la commission médicale le début décembre.

La communauté de communes de La Plaine Jurassienne met à disposition une secrétaire deux demi-journées par semaine. Elle tient la permanence le lundi de 14h00 à 16h00.

Avec Mme GUYON du Centre de Gestion du Jura, nous avons lancé le recrutement d'une secrétaire à mi-temps pour un an. Nous devons rencontrer la candidate retenue Mme JOB Céline lundi 25 novembre à 17h00. Elle doit commencer le 2 décembre avec les horaires ci-dessous.

Lundi 13h - 17h30

Mercredi 13h - 17h30

Vendredi 8h-12h30 - 13h-17h30

Pour les permanences de l'Agence Postale Communale, nous avons renouvelé le contrat de la personne actuellement en place jusqu'au 31 décembre 2024. La secrétaire que nous recrutons assurera ultérieurement partiellement les permanences de l'agence postale.

VII. Enfouissement des réseaux

M. le Maire rappelle que nous avons possibilité d'enfouir les réseaux rue du Moulin et rue du Bois. Le SIDEC, le sous-traitant du SIDEC et les personnes du département chargées de la voirie sont venues faire un pré piquetage.

Pour la rue du Bois, l'enrobé a été fait dernièrement et il faut faire la tranchée sur la voie de roulement, ce qui risque de poser des problèmes par la suite. Travaux déconseillés par les responsables de la voirie.

Pour la rue du Moulin, c'est ECF (Enrobé Coulé à Froid). Les tranchées seraient dans la traversée de la route.

Pour la commune, le coût serait :

Rue du Moulin	72 014.89 € TTC sur	332 199.55 € TTC	(530 ml)
Rue du Bois	48 915.77 € TTC sur	225 644.97 € TTC	(360 ml)
Total	120 930.66 € TTC sur	557 844.52 € TTC	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** d'attendre le projet chiffré du SIDEC

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

VIII. Questions diverses

Marché de producteurs

M. le Maire rappelle que depuis 2021, il y avait une fois par mois, le samedi matin un marché de producteurs. Ce marché périclité et sera sûrement abandonné l'année prochaine. Le foyer rural lance l'initiative d'un achat groupé de produits. Il y a réunion vendredi 22 novembre à 18h30 dans la salle polyvalente.

Coupure d'eau

M. le Maire rappelle que le réservoir du château d'eau doit être nettoyé tous les ans. Ce nettoyage aura lieu lundi 25 novembre ce qui entraîne une coupure d'eau une grande partie de la journée. Des papiers seront distribués dans les boîtes à lettres pour prévenir la population.

Reboisement

M. le Maire rappelle que ONF et l'entreprise COULET avec M. LOLLIOT Jean Pierre ont fait le point sur le taux de reprise des bois des 11 hectares que nous avons replantés.

Chêne sessile 92 %

Douglas 67 %

L'entreprise COULET devra replanter 360 douglas pour atteindre le 80 %

ONF doit nous faire parvenir un devis pour compléter les plans manquant pour obtenir 100 %.

Voies communales

M. le Maire rappelle que nous avons passé un contrat avec GEOPTIS une filiale du groupe LA POSTE pour faire le point sur toutes les voies sur le territoire de la commune. La longueur des voies communales intervient sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat.

Nous avons un fichier à mettre à jour.

ENEDIS

M. le Maire rappelle que la Plaine Jurassienne organisait une conférence des maires avec ENEDIS. La réunion avait pour but de sensibiliser les élus sur la nécessité d'intervenir auprès des administrés pour faire le point sur les risques avec la végétation auprès des lignes électriques. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

TELETHON

M. le Maire rappelle que les associations de Rahon organisent le TELETHON vendredi 29 et samedi 30 novembre. A cette occasion les bielles brevannaises seront de passage samedi 30 novembre de 12h00 à 14h00 pour la choucroute servie dans la salle polyvalente.

Choucroute à consommer sur place ou à emporter.

Réservations auprès de Colette BONGAIN Tél : 06.51.13.19.94

Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 16 décembre 2024 à 20h00.

Le Maire,
Bernard PUSSET